**12e Session de la Conférence des Parties à la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971)**

**Punta del Este, Uruguay, 1er au 9 juin 2015**

|  |
| --- |
| **Ramsar COP12 DOC.6** |

**Rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST)**

**Introduction**

1. Le présent rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) porte sur les activités et les progrès du GEST dans la période triennale 2013-2015. Pour les rapports intérimaires du Président du GEST au Comité permanent, veuillez consulter [SC46-16](http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/pdf/sc/46/sc46-doc16-strp.pdf), [SC47-17](http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/sc47-doc17-strpchair.pdf) et [SC48-12](http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/sc48-12_strp_chair_e.pdf).
2. L’Annexe I du présent rapport contient un tableau résumant les progrès en fonction du [Plan de travail du GEST 2013‐2015](http://strp.ramsar.org/strp-publications/strp-meeting-reports/strp-work-plan-2013-2015), jusqu’en mars 2015. Le tableau comprend la liste complète de plus de 70 tâches et sous‑tâches, rangées dans l’ordre des domaines de travail tels qu’ils apparaissent dans le Plan de travail du GEST. Neuf tâches seulement ont été considérées comme hautement prioritaires (par le Comité permanent) et partiellement financées par la COP. Dans de nombreux cas, cependant, des tâches moins prioritaires ont également fait des progrès grâce à des partenariats ou à des contributions bénévoles de membres du GEST.

**Mise à jour sur les tâches hautement prioritaires**

1. À la lumière du budget limité du GEST, dans sa [Décision 14](http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/pdf/sc/46/sc46-decisions-e.pdf), la 46e Réunion du Comité permanent a demandé au GEST de se concentrer sur neuf tâches hautement prioritaires. Ci‑dessous se trouve un résumé des progrès jusqu’en mars 2015 pour ces tâches.
2. L’*État des zones humides du monde et de leurs services* (Tâche no 18) : Une **Note d’information**, qui donne un aperçu de la littérature scientifique récente sur l’état et les tendances des zones humides, a été préparée et traduite. Elle discute des évaluations récentes des tendances mondiales et régionales des zones humides ainsi que d’évaluations plus limitées de Sites Ramsar. La Note d’information comprend les messages clés suivants :
* On estime aujourd’hui qu’au 20e siècle, l’étendue mondiale des zones humides a diminué de l’ordre de 64 à 71% et que la perte et la dégradation des zones humides se poursuivent partout dans le monde.
* Malgré quelques nouvelles positives concernant les Sites Ramsar, ces derniers sont tout aussi menacés. Ainsi, les populations d’espèces des zones humides semblent être en augmentation dans les Sites Ramsar dans leur ensemble, mais les populations d’espèces des zones humides des Sites Ramsar tropicaux diminuent.
* Les décideurs disposent de suffisamment d’informations scientifiques pour comprendre qu’il est urgent de prendre des mesures appropriées en vue de conserver les zones humides et leurs services pour l’humanité.
1. En outre, le Secrétariat a publié sa première tranche de fiches techniques pour lesquelles le GEST a fourni des commentaires et qui comprend des informations sur l’Indice d’étendue des zones humides produit par le PNUE‑WCMC. Des fiches techniques supplémentaires sur les tourbières, les récifs coralliens et les indicateurs relatifs aux zones humides sont également envisagées dans le cadre de la stratégie de communication du Secrétariat.
2. *Application de la Fiche descriptive Ramsar (FDR) – révision 2012* (Tâche no 25) :Cette tâche a été menée à bien avec l’avis du GEST fourni à la 46e Réunion du Comité permanent.
3. *Stratégie de participation de Ramsar au débat mondial sur l’eau* (Tâche no 44) : Un document, commandé par le Secrétariat et revu par le GEST, *Recommendations and opportunities for the Ramsar Convention to increase its impact within the global water debate* (Recommandations et possibilités pour la Convention de Ramsar d’augmenter son impact au sein du débat mondial sur l’eau),a été remis au Secrétariat.
4. *Caractéristiques écologiques et changements dans les caractéristiques écologiques – nouvelles orientations* (Tâche no 20) : Un rapport, commandé par le Secrétariat et revu par le GEST, sur certains aspects des articles 3.2, 2.5 et 4.2, le Registre de Montreux et le processus des Missions consultatives Ramsar a été rédigé pour usage interne du Secrétariat. Un rapport résumé a également été produit. Un texte restructuré et consolidé sur les aspects clés des orientations existantes et des interprétations fournies pour référence interne est joint au présent rapport.
5. *Les zones humides et les changements climatiques : Conseils sur les implications des décisions REDD+ prises par d’autres AME pour la Convention de Ramsar* [Tâche no 41(iv) (c)] : Un **atelier de rédaction**, accueilli et parrainé par l’Institut de recherche sur les zones humides – Académie chinoise des forêts, Beijing, Chine, a eu lieu en mai 2014 pour faire progresser une **Note d’information** et examiner la possibilité de produire un Rapport technique Ramsar. La Note d’information est en préparation.
6. *Les zones humides et les services écosystémiques – économie des services écosystémiques des zones humides* (Tâche no 59) : Une évaluation des besoins a été rédigée pour contribuer à l’élaboration d’orientations et elle est en train d’être finalisée pour soumission à un journal spécialisé. L’évaluation des besoins a également bénéficié de séances interactives et de rétroinformation de la 8e réunion européenne Ramsar et de l’**Atelier régional pour l’Asie** sur l’appui scientifique et technique en vue de la mise en œuvre de la Convention (2013, Changwon, République de Corée). Une **Note d’information** est en préparation.
7. *Zones humides et espèces envahissantes – guide des orientations disponibles* (Tâche no 10) : Une **Note d’information**, fondée sur les travaux d’un consultant indépendant engagé par le Secrétariat, est en préparation.
8. *Zones humides et élimination de la pauvreté – orientations et études de cas* (Tâche no 51) : Un **atelier de rédaction** a eu lieu au lac Chilika, Inde, en juin 2014. Trois documents de travail, un projet de Note d’information et un rapport terminé dans le cadre d’un stage parrainé par l’IWMI, ainsi qu’unguide structuré des lignes directrices et outils disponibles pour traiter l’élimination de la pauvreté dans le contexte des zones humides, ont été préparés. Toutefois, compte tenu du peu de temps imparti et du fait que la tâche ne semble pas s’harmoniser avec les domaines de travail thématiques proposés pour le prochain GEST, le Secrétariat a décidé que les résultats devaient être intégrés dans un rapport pour référence interne et, éventuellement, utilisation future.
9. *CESP—évaluer et soutenir les besoins de renforcement des capacités des Parties contractantes et des administrateurs de zones humides en appliquant les orientations Ramsar* (Tâche no 1) : Cette tâche a été interrompue à la demande du Secrétariat, en raison d’un chevauchement avec l’examen de la Résolution XI.16.

**Mise à jour sur d’autres tâches choisies, y compris sur des fonctions consultatives spéciales**

1. *CESP—appui au renforcement des capacités pour les Correspondants nationaux du GEST* (Tâche no 2) : Cette tâche a été réalisée dans le cadre d’un **Atelier régional pour l’Asie** d’une semaine sur l’appui scientifique et technique pour la mise en œuvre de la Convention, organisé à Changwon, République de Corée. Environ 60 experts des zones humides de plus de 20 pays de la région y ont assisté, notamment des membres du GEST, des Correspondants nationaux du GEST, des Correspondants nationaux Ramsar et d’autres experts des zones humides. Les objectifs de l’atelier comprenaient l’amélioration de la sensibilisation aux processus du GEST et de la Convention de Ramsar. Le Ministère de l’environnement de la République de Corée et la province de Gyeongnam ont généreusement financé l’atelier, et le Centre régional Ramsar-Asie de l’Est a accueilli cette activité.
2. *Constituer une collection de matériels d’apprentissage pratique pour le partage horizontal des connaissances à l’aide de modes de communication plus dynamiques et plus accessibles* (Tâche no 2.2) : Dans le cadre d’un effort visant à atteindre un public plus large, le GEST a produit sept **webinaires** en espagnol, en anglais et en français sur différentes activités entreprises par les Parties contractantes, les partenaires et les organes relatifs à Ramsar. Les webinaires peuvent être consultés sur le portail du GEST (<http://strp.ramsar.org/strp-publications/strp-webinars>).
3. *Appui à la communication et à la diffusion d’informations du GEST* (Tâche no 3) : La nouvelle **Plateforme GEST** en ligne (<http://strp.ramsar.org>) a été inaugurée en juillet 2013. Conçue pour faciliter le travail intersessions du Groupe, elle comprend un espace de travail « fermé » protégé par mot de passe pour les membres du GEST et les Correspondants nationaux ainsi qu’un portail « ouvert » destiné à fournir davantage d’informations sur les activités et produits du GEST à un public plus vaste. Le Secrétariat examine les moyens d’intégrer cette plateforme sur son site web.
4. *Groupe de travail sur le Plan stratégique* (Tâche no 6) : Le Président du GEST a siégé en tant que membre du groupe de travail, participant à ses réunions (à distance) et fournissant les commentaires groupés du GEST.
5. *Conseils scientifiques et techniques stratégiques* (Tâche no 6) : Max Finlayson, expert invité auprès du GEST, Ritesh Kumar, membre du GEST, parmi d’autres, ont corédigé un projet de **Rapport technique Ramsar** sur la gestion des aires protégées d’eau douce, dont une version abrégée a été publiée dans le cadre d’un ouvrage de l’UICN pour le Congrès mondial des parcs de Sydney, en Australie, en novembre 2014. Plus généralement, pour faciliter la recherche et fournir des mises à jour opportunes sur des articles scientifiques, le GEST (en coopération avec l’Université Stetson) publie sur le Forum Ramsar et l’espace de travail du GEST des articles récents, axés sur les Sites Ramsar ou la Convention de Ramsar. En outre, les participants au GEST ont donné leur avis dans le cadre de publications individuelles, dont une liste est disponible [à](file:///C%3A%5CUsers%5Cjenningse%5CAppData%5CLocal%5CMicrosoft%5CWindows%5CTemporary%20Internet%20Files%5CContent.Outlook%5C1OPD99W4%5C%C3%A0) <http://strp.ramsar.org/strp-publications/list-of-scientific-and-policy-related-publications-by-strp-members-and-invited-experts-2013-2015-triennium>.
6. *Registre de Montreux* (Tâche no 7) : Le GEST a communiqué des commentaires au Secrétariat concernant la suppression de Bañados del Este (Uruguay) du Registre de Montreux.
7. *Fonctions consultatives continues ad hoc* (Tâche no 7) : En octobre 2013, le Président du GEST, le Responsable de l’appui technique et scientifique et l’ancien Conseiller assistant pour l’Asie-Océanie se sont rendus au Sultanat d’Oman afin d’apporter leur appui technique à la mise en œuvre de la Convention au niveau national. La visite a contribué à l’établissement d’un Comité national pour les zones humides. En décembre 2014, le Président du GEST a fait le nécessaire pour qu’une équipe d’experts scientifiques ayant l’expérience de la marée noire Deepwater Horizon fournisse des avis au Gouvernement du Bangladesh concernant une marée noire dans les Sundarbans.
8. *Examen des projets de résolution* (Tâche no 8) : Parmi ses responsabilités centrales, le GEST a fourni des commentaires et des avis sur les projets de résolution relatifs à l’efficacité de la gestion, la prévention des risques de catastrophe, la conservation de petites îles méditerranéennes, les flux écologiques, les tourbières et le label Ramsar pour les collectivités.
9. *Influenza aviaire hautement pathogène* (Tâche no 12) : En 2014, des experts du GEST ont contribué aux déclarations sur l’H5N8 du Groupe de travail scientifique conjoint CMS/FAO convoqué par l’ONU sur l’influenza aviaire et les oiseaux sauvages en réponse à une utilisation irresponsable de désinfectants dans des habitats de zones humides dans les régions touchées par l’épidémie. Il est probable que les interactions de plus en plus complexes entre les systèmes de production animale domestique, les zones humides et les pratiques relativement nouvelles telles que l’élevage d’oiseaux sauvages entraîneront d’autres évolutions négatives qui toucheront la santé des personnes, des lieux, des animaux domestiques et sauvages et affecteront la perception publique des oiseaux d’eau et des zones humides. Le GEST devrait être préparé à répondre à ces évolutions.
10. *Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)* (Tâche no 13) : Le GEST maintient son engagement auprès de l’IPBES. Le Président du GEST a qualité d’observateur auprès du Groupe d’experts multidisciplinaire (GEM) de l’IPBES et a participé à l’IPBES‑2 et à l’IPBES‑3. Le Président, ou un représentant du GEST, a également participé aux réunions du GEM, et a mis l’accent sur l’importance de faire appel à des experts des zones humides et de la restauration des zones humides pour les évaluations. L’évaluation sur la dégradation et la restauration des sols et les évaluations régionales, que l’on attend au début de 2018, avant la COP13 de Ramsar, seront d’un intérêt tout particulier pour la communauté Ramsar.
11. *Planification et gestion des zones humides urbaines et périurbaines* (Tâche no 52) : En décembre 2013, la **Note d’information no 6**, *Vers l’utilisation rationnelle des zones humides urbaines et périurbaines*, a été publiée. Préparée par un observateur auprès du GEST, Rob McInnes, la Note d’information explique les principes de planification et d’aménagement des zones humides urbaines et périurbaines tels qu’ils sont articulés dans la Résolution XI.11. La Note d’information a pour objet d’aider les administrateurs et les responsables de l’aménagement des villes à veiller à l’utilisation rationnelle des zones humides.

**Réunions et ateliers du GEST**

1. Le GEST a tenu deux réunions au siège du Secrétariat durant la période triennale. La 17e Réunion du GEST, qui a eu lieu du 25 février au 1er mars 2013, a affiné le Plan de travail du GEST. Elle a également adopté un cahier des charges afin d’éclaircir le rôle des différentes catégories de personnes participant aux travaux du Groupe ainsi que des différents types de produits du GEST. Dans sa [Décision 14](http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/pdf/sc/46/sc46-decisions-e.pdf), la 46e Réunion du Comité permanent a accueilli favorablement ce cahier des charges. La 18e Réunion du GEST, du 8 au 10 septembre 2014, s’est principalement concentrée sur les progrès des tâches hautement prioritaires.
2. En raison de contraintes budgétaires, la participation du GEST aux réunions régionales pré‑COP a été limitée. Néanmoins, deux membres du GEST ont assisté à la réunion de la région Asie, un membre du GEST et un observateur ont assisté à la réunion européenne et le Président ainsi qu’un membre d’une OIP et un expert invité ont assisté à la réunion panaméricaine.

1. Comme mentionné plus haut, de petits ateliers de rédaction GEST portant sur les tâches hautement prioritaires ont été organisés en Chine, en mai 2014 et en Inde, en juin 2014.
2. Une liste d’autres réunions et conférences où des membres du GEST, experts et observateurs ont joué un rôle notable est disponible à : <http://strp.ramsar.org/strp-publications/list-of-meetings-workshops-attended-by-strp-members-invited-experts-and-observer-representatives-2013-2015-triennium> .

**Processus d’examen de la Résolution XI.16**

1. Le Président du GEST a siégé au comité d’examen de la Résolution XI.16. Tout au long du processus, le Président du GEST a suggéré que l’objectif général soit la production *d’orientations et d’avis rigoureusement scientifiques qui répondent au public ciblé et assurent une promotion efficace de l’utilisation rationnelle des zones humides*.
2. Le processus d’examen a conclu que les produits du GEST sont généralement considérés comme étant de haute qualité et très utiles mais qu’ils n’atteignent pas tous les publics ciblés. L’examen a souligné la nécessité pour le GEST de travailler dans les langues officielles de la Convention afin que ses produits puissent atteindre un public plus large et que le GEST puisse bénéficier des compétences de non-anglophones. La [Décision 12](http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/sc48_decisions_final_e_0.pdf) de la 48e Réunion du Comité permanent, qui a attribué 20 000 CHF à la traduction de produits existants du GEST, est accueillie avec satisfaction.
3. Le processus d’examen a également conclu qu’il n’y avait pas assez d’appui financier pour réaliser l’ensemble ambitieux de tâches demandées par la COP. En conséquence, une des recommandations du processus d’examen est de garantir que toutes les activités approuvées bénéficient d’un financement et de ressources humaines proportionnés.
4. Le GEST se réjouit de collaborer avec le Secrétariat et les Correspondants nationaux du GEST afin d’élaborer le plan de travail de la prochaine période triennale, conformément aux domaines thématiques hautement prioritaires identifiés par les Parties contractantes et conformes au Plan stratégique.

\*\*\*

1. Pour terminer, je souhaite remercier le Secrétariat pour son appui permanent au GEST et exprimer ma profonde gratitude pour les nombreuses heures consacrées par les membres du GEST, les experts et les observateurs afin de promouvoir la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides.

**Annexe I**

**Progrès des tâches du GEST 2013-2015, conformément au Plan de travail du GEST 2013-2015**

| **Tâche no** | **Titre abrégé de la tâche** | **Brève description** | **État** | **Commentaires** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **CESP**  |  |  |  |
| 1 | Évaluer et soutenir les besoins de renforcement des capacités des Parties contractantes et des administrateurs de zones humides en appliquant les orientations Ramsar | Élaborer des moyens efficaces de fournir la formation et le renforcement des capacités, y compris par un programme de « formation des formateurs », pour les acteurs pertinents, dans les Parties contractantes (y compris les Autorités administratives et les administrateurs de zones humides) pour aider à l’interprétation et à l’application des orientations scientifiques et techniques et d’autres matériels adoptés par la Convention, avec l’évaluation et la définition des besoins futurs.  | **Aucune activité entreprise** | **Identifiée comme hautement prioritaire par la 46e Réunion du Comité permanent.** Il a été signalé à la 47e Réunion du Comité permanent que la tâche est suspendue à la demande du Secrétariat compte tenu du chevauchement avec l’examen de la Résolution XI.16. |
| 2 | Appui au renforcement des capacités pour les Correspondants nationaux du GEST | Tenue d’ateliers régionaux pour les Correspondants nationaux du GEST (au moins 1 par période triennale).  | **Terminée** | La tâche est terminée dans le cadre de l’Atelier du Centre régional Ramsar – Asie de l’Est en octobre 2013.  |
| 2.2 | Constituer une collection de matériels d’apprentissage pratique pour le partage horizontal des connaissances à l’aide de modes de communication plus dynamiques et plus accessibles  | Refonte des orientations et autres documents existants en produits plus petits et plus accessibles à l’aide de médias plus dynamiques pouvant servir comme un *deuxième niveau* des orientations Ramsar. L’intention est aussi d’identifier les produits existants déjà utilisés et pertinents pour les utilisateurs Ramsar et d’établir des liens vers ces produits, soit de manière informelle, soit dans le cadre de partenariats.  | **En cours** | Lancée simultanément avec le Secrétariat. L’équipe de communication du Secrétariat dirige. Les produits comprennent des présentations PowerPoint, des vidéos, des fiches techniques. Sept webinaires en espagnol, en anglais et en français ont été produits avec l’appui du département TI du College of Law de l’Université Stetson, sur différentes activités entreprises par les Parties contractantes, des partenaires et des organes liés à Ramsar. Leswebinaires peuvent être consultés sur le portail du GEST (<http://strp.ramsar.org/strp-publications/strp-webinars>).Le Président du GEST a mis au point un cours d’une semaine sur la Convention de Ramsar pour les étudiants en droit qui a été tenu à l’Université Stetson en janvier 2015. Les présentations PowerPoint mises au point pour le cours seront affinées et partagées avec la communauté Ramsar.  |
| 3a et 3b  | Appui à la communication et diffusion d’informations du GEST : a) plateforme en ligne; et b) bulletins  | Mettre en place et maintenir, voire améliorer, une nouvelle plateforme en ligne du GEST pour les contributions aux travaux du GEST et la diffusion de ces travaux par les Correspondants nationaux du GEST et autres.Produire des bulletins périodiques du GEST et s’efforcer de diffuser les bulletins et les documents clés du GEST dans toutes les langues de la Convention.  | **a) Terminée****b) Terminée** | Un portail en ligne a été élaboré ainsi qu’un espace de travail et ils sont utilisés par les membres et CN du GEST. Le Secrétariat examine les moyens d’intégrer le portail et l’espace de travail sur son site web. Trois bulletins ont été produits en 2013. Le Secrétariat examine maintenant les moyens de les intégrer dans sa stratégie globale de communication. |
| 3c | Plan pour évaluer et faire rapport sur l’exercice de la participation du GEST à la COP  | Utiliser la COP comme un moment opportun pour contacter directement les Parties contractantes qui sont le premier public du GEST. | **Terminée** | Terminée à la 18e Réunion du GEST; discutée par le Secrétariat avant la mise en œuvre à la COP12. |
| 3.3d | Appui à la communication et à la diffusion des informations du GEST  |  | **En cours** |  |
| 4 | Avis à la CESP sur la préparation d’orientations  |  | **En cours** | Des avis importants sur la préparation d’orientations pour les différents groupes de travail, en particulier le Groupe de travail sur l’élimination de la pauvreté, ont été fournis à la CESP.  |
| 5 | Initiatives pour les voies de migration des oiseaux d’eau – partage des connaissances  |  | **Aucune activité entreprise** |  |
|  | **Questions stratégiques, émergentes et actuelles**  |  |  |  |
| 6 | Conseils scientifiques et techniques stratégiques  | Fournir des conseils proactifs et réactifs à la Convention sur des questions scientifiques et techniques stratégiques pertinentes, y compris les progrès d’ensemble réalisés sur les aspects scientifiques et techniques de la mise en œuvre des résolutions des COP, les tendances, les questions émergentes, et autres questions prioritaires nécessitant un examen par des experts.  | **En cours** | En cours sur une base ad‑hoc : Quelques activités :* Participation du Président du GEST en tant que membre du Groupe de travail sur le Plan stratégique, soit par la participation aux réunions (à distance), soit en fournissant les commentaires regroupés du GEST. Conduite d’un exercice d’analyse prospective sur les questions mondiales relevant des zones humides afin de mieux identifier les thèmes/problèmes importants pour les zones humides, définis par la Convention pour les 30 à 50 prochaines années.
* Compilation d’une liste de publications scientifiques récentes discutant des Sites Ramsar ou de la Convention de Ramsar (avec l’appui de l’Institute for Biodiversity Law and Policydu College of Law de l’Université Stetson) et publication de cette liste sur le Forum Ramsar pour faciliter la recherche et fournir des mises à jour d’articles pertinents pour toutes les parties prenantes à la Convention.
* Max Finlayson, expert invité du GEST et Ritesh Kumar, membre du GEST, ont cosigné avec d’autres un Rapport technique Ramsar, dont une version abrégée a été publiée dans un ouvrage de l’UICN pour le Congrès mondial des parcs de Sydney, Australie, en novembre 2014.
 |
| 7 | Fonctions consultatives continues ad hoc  | Fournir des conseils au Secrétariat et aux Parties, y compris sur l’inscription de Sites Ramsar, les questions relevant de l’article 3.2, le Registre de Montreux, les Missions consultatives Ramsar, le SISR, les projets relatifs aux zones humides, la participation au CSAB et d’autres questions. | **En cours** | Les activités les plus récentes comprennent : * Fourniture d’avis, par l’intermédiaire d’une équipe d’experts scientifiques ayant l’expérience de la marée noire Deepwater Horizon, au Gouvernement du Bangladesh, sur la marée noire de décembre 2014 dans les Sundarbans
* Fourniture de commentaires au Secrétariat concernant la suppression de Bañados del Este (Uruguay) du Registre de Montreux
* Fourniture d’avis à Oman sur la mise en place d’un comité national pour les zones humides.

Avis additionnels ad hoc : * Commentaires sur les lignes directrices nationales de Nouvelle-Zélande pour évaluer des Sites Ramsar potentiels
* Commentaires sur les inventaires de zones humides dans le Pacifique
* Commentaires au GBO-4
* Commentaires sur le Passeport d’Aichi : indicateur de l’Indice d’étendue des zones humides
* Commentaires à la consultation GMO
* Commentaires au rapport KBA
* Rétroinformation d’experts sur une analyse politique (Ramsar et les variables essentielles de la biodiversité) (WCMC)
* Examen d’orientations pour les projets carbone dans les zones humides côtières (PNUE)
* Examen des lignes directrices sur la conception et la gestion de grandes APM (NOAA)
* Commentaires sur le projet de description et la cartographie technique des Sites Ramsar australiens
* Commentaires sur la stratégie pour l’eau des Émirats arabes unis
* Commentaires en matière de politique nationale des zones humides
* Questionnaire et Forum des acteurs (sur le remplacement de la politique nationale pour les zones humides de l’Australie)
* Commentaires au Supplément 2013 sur les zones humides des lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre
 |
| 8 | Examen des projets de résolution des Parties à la COP  | Conseiller le Comité permanent sur les propositions des Parties contractantes de résolutions à la COP ayant un contenu scientifique ou technique. | **En cours** | Le GEST a fourni des commentaires et des avis sur les projets de résolution relatifs à l’efficacité de la gestion, la prévention des risques de catastrophe, la conservation des petites îles méditerranéennes, les flux écologiques, les tourbières et le label Ramsar pour les collectivités.  |
| 9 | Questions sectorielles et/ou émergentes pour d’éventuels travaux prioritaires  | Maintenir une liste évolutive des questions mondiales et régionales sectorielles et/ou émergentes pouvant avoir des implications sur l’utilisation rationnelle des zones humides. Faire des recommandations au Comité permanent et à la COP lorsque l’une de ces questions relève du GEST ou d’autres organes de la Convention.  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 10 | Zones humides et espèces envahissantes  | Élaboration d’un guide sur les orientations et les informations disponibles sur les espèces envahissantes exotiques dans les zones humides, à l’usage des administrateurs de zones humides et des décideurs.  | **En cours** | **Identifiée comme hautement prioritaire par la 46e Réunion du Comité permanent.** Note d’information en préparation  |
| 13 | Relations avec l’IPBES | Au nom de la Convention de Ramsar, maintenir une participation active à la mise au point et à la réalisation des programmes de travail scientifiques de l’IPBES pour : soutenir une interface science/politiques efficace pour la biodiversité des zones humides, et faire en sorte que des informations scientifiques de bonne qualité et une bonne compréhension des zones humides soient intégrées dans les prises de décision.  | **En cours** | Le Président du GEST a assisté à l’IPBES 2 (2013), à la réunion du GEM (2014) et à l’IPBES 3 (2015). Un représentant du GEST a assisté aux réunions du GEM (2013 et 2015). Le GEST et le Secrétariat ont nommé des experts candidats pour les processus de l’IPBES. |
| 11 | Examen de l’actualité des orientations adoptées  |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 12 | Influenza aviaire hautement pathogène  |  | **En cours** | Des membres experts maintiennent ce domaine en observation qui a vu, en 2014 et 2015, l’émergence de deux nouveaux virus HPAI (H5N8 et H5N2) touchant les oiseaux sauvages qui en sont à la fois victimes et vecteurs. En 2014, le GEST a contribué aux déclarations sur l’H5N8 du Groupe de travail scientifique conjoint CMS/FAO convoqué par l’ONU sur l’influenza aviaire et les oiseaux sauvages, en réponse à une utilisation irresponsable de désinfectants dans les habitats de zones humides dans les zones d’émergence de la maladie en Asie. En outre, un expert du GEST a écrit aux éditeurs d’un journal scientifique de haut profil (Emerging Infectious Diseases du CDC) concernant un article qui encourageait l’abattage d’oiseaux sauvages en réponse à l’HPAI, soulignant les obligations au titre de Ramsar et les orientations existantes allant à l’encontre de cette position. En réponse, l’article a été modifié.Voir aussi les progrès sous les tâches 33 et 39 en rapport.  |
| 14 et 23 | Systèmes d’information harmonisés pour les AME et mécanismes de rapports en ligne de la Convention  |  | **Aucune activité entreprise** | Pas de participation directe du GEST; le rôle est tenu par le Secrétariat. |
| 15 | Intégration de l’expérience des Initiatives régionales dans les travaux du GEST  |  | **En cours** | Identifiée comme hautement prioritaire dans le cadre du Programme du Secrétariat pour la stratégie et les partenariats.À noter également que l’Observatoire des zones humides méditerranéennes (en tant qu’outil de l’Initiative régionale MedWet) est un partenaire clé dans le projet « Évaluation économique des services écologiques rendus par les zones humides dans le cadre du changement climatique en Méditerranée », qui vient tout juste d’être lancé, est dirigé par le Plan Bleu, devrait durer deux ans, et est financé, entre autres, par la Fondation MAVA et la Fondation Prince Albert II de Monaco. Le but est d’évaluer et de promouvoir le rôle que peuvent jouer les zones humides en atténuant les effets des changements climatiques, dans un échantillon de zones humides méditerranéennes, et l’Observatoire des zones humides méditerranéennes fera rapport de ses résultats au GEST. À noter également la rédaction d’un projet de résolution sur les tourbières, les changements climatiques et l’utilisation rationnelle : implications pour la Convention de Ramsar par l’Initiative Ramsar pour les zones humides nordiques-baltiques (NorBalWet). Un rapport d’évaluation « Les tourbières et les changements climatiques dans un contexte Ramsar : une perspective nordique-baltique » a été proposé pour présentation à la COP12. |
| 16 | Échange d’informations avec d’autres organes subsidiaires des AME, y compris par l’intermédiaire du CSAB  |  | **En cours** | Le Président du GEST a participé à la 18e session du SBSTTA et à la 18e session du Conseil scientifique de la CMS. Le Secrétaire général adjoint a participé au CSAB 6. Le CSAB 7, prévu pour juin 2014, n’a pas eu lieu. La 18e réunion du GEST a reçu une note d’information sur le CSAB communiquée par David Morgan de la CITES.Le Président du GEST a également entamé des discussions au sein du CSAB concernant les maladies liées aux espèces sauvages comme l’Ébola. |
| 17 | Examen des orientations disponibles sur l’investissement durable en relation avec les zones humides  |  | **Aucune activité entreprise** |  |
|  |  |  |  |  |
|  | **Inventaire, évaluation, suivi des zones humides et établissement de rapports**  |  |  |  |
| 18 | Présentation de rapports sur l’état des zones humides du monde et leurs services aux populations, et efficacité de la Convention  | a) Préparation et publication de la 1re édition d’un rapport périodique sur **L’État des zones humides du monde et leurs services/Système mondial d’observation des zones humides (GWOS)**.b) Poursuite de la mise en œuvre de la Résolution VIII.26 (2002) sur la mise au point d’**indicateurs** sur les résultats des activités de la Convention, en collaboration avec d’autres AME sur la biodiversité afin de concevoir une approche cohérente de l’élaboration d’indicateurs de telle sorte que l’**évaluation de l’efficacité de la Convention** puisse se faire une fois par cycle de rapports; et conseils sur la manière dont les rapports sur ces indicateurs peuvent être intégrés dans les rapports nationaux des Parties.  | **En cours** | **Identifiée comme hautement prioritaire par la 46e Réunion du Comité permanent.**Une Note d’information, décrivant la littérature scientifique récente sur l’état et les tendances des zones humides, a été rédigée et traduite pour publication pour la COP12.À la demande du Secrétariat, des fiches techniques seront élaborées en tant que produits du Secrétariat et diffusées par le Programme de communication du Secrétariat. Le GEST fournit des avis et des recommandations sur le contenu scientifique des fiches techniques, y compris une fiche technique publiée sur l’Indice d’étendue des zones humides. Trois fiches techniques sur les coraux, les tourbières et les indicateurs relatifs aux zones humides sont en préparation. Le WCMC soumettra l’indicateur de l’Indice d’étendue des zones humides pour publication à un journal spécialisé.  |
| 19 | Mise en place et coordination d’un partenariat pour un Système mondial d’observation des zones humides (GWOS)  | Création d’un mécanisme (et portail) de partenariat pour un Système mondial d’observation des zones humides (GWOS), conçu pour l’accès aux données et informations et faciliter les rapports à rédiger sur l’état des zones humides du monde et leurs services aux populations/GWOS. | **En cours** | Pas de nouvelles initiatives, toutefois, le partenariat est bien établi et périodiquement renouvelé aux réunions du GEST, p. ex., Global Mangrove Watch offre des possibilités importantes de collaboration et d’investissement dans de nouveaux projets. Les informations données à la 18e réunion du GEST par JAXA et l’ESA ont souligné ces possibilités et le GEST recommande aux Parties d’envisager d’inclure cette tâche dans le programme de travail futur en tant que priorité élevée.  |
| 22 | Disposer d’une vue d’ensemble de l’état des inventaires des zones humides  |  | **Aucune activité entreprise** | La 18e réunion du GEST a recommandé aux Parties d’envisager de faire de ce sujet une tâche hautement prioritaire. |
| 24 | Appui renforcé à la mise en œuvre du Plan stratégique Ramsar  |  | **Aucune activité entreprise** | Pas de progrès quant à l’offre d’un portail en ligne avec moteur de recherche mais le Président du GEST est membre du Groupe de travail sur le Plan stratégique. |
|  | **Zones humides d’importance internationale** |  |  |  |
| 25a | Application de la Fiche descriptive Ramsar (FDR) – révision 2012  | Élaboration d’outils et de mécanismes standard pour des inscriptions de Sites Ramsar et une gestion des données et de l’information plus efficace, notamment la révision de la Base de données sur les Sites Ramsar et la soumission d’outils en ligne pour les FDR. [Conseil du GEST]Examiner de toute urgence la possibilité d’apporter des modifications mineures à la FDR – révision 2012 pour soutenir le suivi des Sites Ramsar par l’intégration éventuelle de sous-champs relatifs : aux changements dans le site, par exemple dans les champs 12a, 12c et 16 qui ont trait à la composition en espèces et aux types de zones humides; identification de seuils de changement dans les caractéristiques écologiques; et indicateurs de surveillance. | **Terminée** | **Identifiée comme hautement prioritaire par la 46e Réunion du Comité permanent.**Des avis ont été fournis à la 46e Réunion du Comité permanent. |
| 25b | FDR et orientations – développement futur  |  | **Aucune activité entreprise** | Pas nécessaire parce que le Secrétariat a pris la direction sur ce sujet. |
| 26 | Les Sites Ramsar et les avantages/services écosystémiques  |  | **En cours** | À la réunion régionale nordique-baltique, une proposition de regroupement d’études de cas a été lancée. Une proposition d’évaluation des services écosystémiques, y compris des évaluations économiques, a été rédigée mais n’a pas reçu de financement.Les prochaines étapes sont : encourager les Parties à définir des études de cas qui entreprennent, de manière plus approfondie, l’évaluation des services écosystémiques, y compris, si possible, l’évaluation économique de ces services et commencer à compiler ces études de cas. |
| 27 | Comprendre les mécanismes nationaux d’inscription de sites et les entraves aux réseaux nationaux de Sites Ramsar  |  | **Aucune activité entreprise** | Le Conseiller régional principal a recommandé à la 18e réunion du GEST que les Parties envisagent de faire de ce sujet une tâche hautement prioritaire.  |
| 28 | Cibler le développement pour soutenir les objectifs de la Liste de Ramsar  |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 29 et 30 | Critères relatifs aux Sites Ramsar et identification de domaines d’importance internationale pour la biodiversité  |  | **Aucune activité entreprise** |  |
|  | **Ramsar, les zones humides et autres secteurs**  |  |  |  |
|  | **A. Zones humides et santé**  |  |  | La 18e réunion du GEST a recommandé que les Parties contractantes envisagent d’inclure les poisons pour les zones humides dans le programme de travail futur du GEST. Des orientations spécifiques sur la gestion des poisons dans les zones humides et les moyens de les empêcher d’y pénétrer pourraient être utiles pour garantir que les humains, le bétail et les espèces sauvages ne soient pas exposés de manière négative. Cette question est envisagée par d’autres AME (p. ex., la Résolution 11.15 de la CMS qui contient des lignes directrices relatives à l’empoisonnement des oiseaux migrateurs et fait référence à la Résolution Ramsar XI.12).    |
| 31 | Orientations sur « Les zones humides et la santé humaine » pour le secteur de la santé  | Préparer des orientations sur « Les zones humides et la santé humaine » pour le secteur de la santé. | **Aucune activité entreprise** | Un partenariat important a été créé dans ce domaine qui peut encore être renforcé dans le cadre du Programme du Secrétariat pour la stratégie et les partenariats. Bien qu’il n’y ait pas eu de progrès sur cette tâche particulière, un ouvrage intitulé *Wetlands and Human Health* (Les zones humides et la santé humaine)a été publié en 2015 (voir tâches nos 36 et 40 ci‑dessous).  |
| 32 | Études de cas sur les zones humides et la santé humaine  | Présentation d’études de cas choisies pour démontrer :i) la base des preuves pour les liens de cause à effet entre la gestion des zones humides et des résultats améliorés pour la santé; ii) la gestion des zones humides orientée vers une atténuation des compromis entre les services écosystémiques de régulation et les services écosystémiques d’approvisionnement; iii) les résultats pour la santé sont améliorés pour l’une au moins des catégories suivantes : a) maladies véhiculées par l’eau; b) maladies vectorielles; c) exposition à des produits toxiques; d) amélioration de l’accès et de l’utilisation pour les loisirs et l’exercice physique; e) phénomène de catastrophe naturelle.  | **Aucune activité entreprise** | Bien qu’il n’y ait eu aucun progrès sur cette tâche spécifique, la collaboration avec des partenaires a donné une vidéo qui peut être utilisée par les Parties contractantes. |
| 33 et 39 | Tâches relatives au Manuel des maladies liées aux zones humides  | A. Élaboration du *Manuel des maladies liées aux espèces sauvages*:a) promotion et diffusion du *Manuel des maladies liées aux zones humides* existant – essentiellement une publicité ciblée et des efforts de sensibilisation sur ce manuel en tant que ressource; b) examiner la possibilité de transformer certaines parties ou l’ensemble du manuel en produit en ligne et le faire, si possible; c) renforcer encore sa disponibilité en tant que texte à des fins de formation; d) traduire les textes existants en français et en espagnol pour renforcer sa diffusion.B. Mettre à profit l’opinion des administrateurs de zones humides et autres acteurs pertinents; élargir le contenu du *Manuel Ramsar des maladies liées aux zones humides : lignes directrices pour l’évaluation, le suivi et la gestion des maladies animales dans les zones humides* dans sa couverture, pour inclure les maladies des plantes et les maladies humaines associées aux zones humides. Cela revêtira deux formes : une révision du manuel pour garantir qu’il traite à la fois de la santé humaine et de la santé des espèces sauvages; et des fiches techniques sur des maladies humaines particulières.  | **En cours** | Ce travail fournit une occasion excellente d’approfondissement dans le cadre de la Stratégie de communication du Secrétariat.Bien que le *Manuel Ramsar des maladies liées aux zones humides* soit disponible sous forme de PDF en ligne, un site web exclusif est en construction qui intégrera un hyperlien et un manuel dans lequel il sera plus facile de faire des recherches ainsi que des vidéos de formation, etc., pour démontrer et illustrer l’utilité du manuel.Le manuel a fait l’objet d’une promotion et d’une diffusion lors de différentes conférences et réunions. |
| 34 | Élaboration d’indicateurs sur les zones humides et la santé  |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 35 et 37 | Tâches combinées dans le cadre du Groupe de travail sur les services écosystémiques : orientations sur les conséquences en matière de santé de la perturbation des services écosystémiques; avec l’idée de pouvoir inclure l’évaluation des coûts et avantages pour la santé dans des modèles économiques et d’évaluation des zones humides  |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 36 et 40 | Transformer des produits de la période triennale précédente en documents Ramsar : examen des orientations Ramsar relatives à la santé humaine et encourager les approches écosystémiques en matière de santé  |  | **En cours** | Publication d’un ouvrage intitulé *Wetlands and Human Health* (Les zones humides et la santé humaine). Le Chapitre 11 passe en revue les problèmes de santé humaine et les orientations et manuels Ramsar sur les zones humides. |
| 38 | Orientations pour les administrateurs de zones humides sur les effets pour la santé humaine et animale, le fardeau des maladies et les évaluations de la santé communautaire, dans les zones humides  |  | **Aucune activité entreprise** |  |
|  | **B. Zones humides et changements climatiques** |  |  |  |
| 41 | Conseils sur les implications des changements climatiques sur les processus de la Convention  | i) Continuer de préparer des conseils sur les implications des changements climatiques pour le maintien des caractéristiques écologiques des zones humides et, entre autres, des stratégies pour traiter de l’émergence d’écosystèmes nouveaux ou hybrides en conséquence des changements climatiques, déterminer les conditions de référence appropriées pour évaluer les changements dans les caractéristiques écologiques, déterminer les limites précisées du changement et les rapports sur les changements dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar et les moyens de les faire figurer dans les Fiches descriptives Ramsar et de rassembler l’information pour ces évaluations aux fins de futures réunions de la Conférence des Parties;ii) Rassembler et évaluer les études de cas et autres informations générées en réponse au paragraphe 32 de la Résolution XI.14;iii) Collaborer avec les Parties contractantes et organisations internationales intéressées pour préparer des avis sur la gestion durable des stocks de carbone qui renforce la biodiversité des zones humides et la fourniture de services écosystémiques, contribuant ainsi au bien‑être humain, en accordant une attention spéciale aux peuples autochtones et aux communautés locales;iv) Avec le Secrétariat et les Réseaux d’Initiatives régionales Ramsar et Centres Ramsar, collaborer avec les organisations et conventions internationales compétentes, dans le cadre de leurs mandats respectifs, en vue d’étudier plus à fond la contribution possible des écosystèmes de zones humides à l’adaptation et à l’atténuation des changements climatiques par les moyens suivants :a) en préparant des avis sur l’évaluation de la résilience sociale et de la vulnérabilité des zones humides aux changements climatiques, pour compléter les avis existants sur l’évaluation de la vulnérabilité biophysique des zones humides aux changements climatiques (Rapport technique Ramsar no 5/Séries techniques CDB no 57); b) en préparant des avis sur l’adaptation fondée sur les écosystèmes aux changements climatiques pour les zones humides côtières et intérieures; et c) en examinant tout conseil pertinent fourni par d’autres AME, en particulier les résultats de la COP11 de la CDB.  | **En cours/aucune activité entreprise** | **Sous-tâche 41(iv) (c) Identifiée comme hautement prioritaire par la 46e Réunion du Comité permanent.**Un atelier de rédaction a eu lieu à Beijing en mai 2014. Une Note d’information sur les avis fournis par d’autres AME, en particulier les résultats de la COP11 de la CDB, est en préparation. Pas de progrès sur les aspects des caractéristiques écologiques et sur d’autres tâches.    |
| 41 | CC1-Implications des changements climatiques sur la mise en œuvre de la Convention et conseils Sous-tâche CC1.1) : Implications des changements climatiques pour le maintien des caractéristiques écologiques des zones humides  |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 41 | Sous-tâche CC1.2) : Études de cas et autre information générée en réponse au paragraphe 32 de la Résolution XI.14  |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 41 | Sous-tâche CC1.3) : Conseils sur la gestion durable des stocks de carbone  |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 41 | Sous-tâche CC1.4) : Contribution potentielle des écosystèmes de zones humides à l’atténuation des changements climatiques et à l’adaptation  |  | **Aucune activité entreprise** | Comme noté dans la tâche 15, l’Observatoire des zones humides méditerranéennes (en tant qu’outil de l’Initiative régionale MedWet) a lancé un projet pour évaluer et promouvoir le rôle que peuvent jouer les zones humides dans l’atténuation des effets des changements climatiques.  |
| 42 | Migration de Sites Ramsar hors de leurs limites face à l’élévation du niveau de la mer et à d’autres effets des changements climatiques  |  | **Aucune activité entreprise** | Note d’information terminée à la période triennale précédente. |
|  | **C. Zones humides et gestion des ressources en eau**  |  |  |  |
| 43 | Le rôle de la biodiversité et les zones humides dans le cycle mondial de l’eau  | Création d’un groupe d’experts sur le maintien de l’aptitude de la biodiversité de continuer de soutenir le cycle de l’eau (comme demandé dans la Décision X/28 de la COP10 de la CDB et approuvé par la 42e Réunion du Comité permanent), et communiquer avec les Parties afin qu’elles puissent contribuer sur le plan scientifique par l’intermédiaire de leurs propres experts.  | **En cours** | Un manuscrit a été rédigé et est en train d’être finalisé.  |
| 44 | Ramsar, l’eau et les zones humides : examen et mise au point d’une stratégie de participation au débat mondial sur l’eau  | Élaborer une stratégie pour que Ramsar puisse participer pleinement au débat mondial sur l’eau en privilégiant le rôle des zones humides en tant qu’infrastructure naturelle de l’eau. Il s’agira de définir spécifiquement les buts, mécanismes de participation et produits nécessaires pour soutenir l’engagement. [Note. L’élaboration par le Secrétariat en 2011 d’une « Vision 40+ » pour la Convention contribue à cette stratégie.] | **En cours** | **Identifiée comme hautement prioritaire par la 46e Réunion du Comité permanent.**Document commandé par le Secrétariat, révisé par le GEST et fourni au Secrétariat.   |
| 45 | Attribution d’eau environnementale aux zones humides – orientations  | Collaborer avec le Mexique et le WWF afin de partager des approches et expériences et d’élaborer d’autres orientations et outils pour la gestion et l’attribution d’eau au maintien des fonctions écologiques des zones humides.  | **En cours** | Un membre du GEST a travaillé avec le Gouvernement du Mexique à la rédaction d’un projet de résolution pour la COP12. Le projet de résolution a été approuvé par la 48e Réunion du Comité permanent pour communication à la COP12.  |
|  | **Zones humides et agriculture** |  |  |  |
| 46 | Orientations sur l’utilisation rationnelle des zones humides en rapport avec l’aquaculture côtière et intérieure  | Élaborer des orientations pour l’utilisation rationnelle des zones humides en relation avec l’aquaculture côtière et intérieure.(Tirer parti des enseignements tirés des meilleures pratiques en matière d’aquaculture durable, et reconnaissant que la dépendance mondiale envers l’aquaculture augmente, que les stocks sauvages continuent de s’appauvrir, et que la satisfaction des besoins en fruits de mer a des impacts directs (perte de l’habitat, prélèvement sauvage des espèces) et des impacts indirects (pollution, contamination) importants sur les zones humides.) | **En cours** | Un RTR a été rédigé sur les zones humides intérieures, les pêcheries de capture et l’aquaculture, qui peut être finalisé au début de la prochaine période triennale s’il est conforme au nouveau plan de travail. |
| 47 | Impacts des pratiques agricoles sur les rizières en tant que systèmes de zones humides  |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 48 | Conversion des paysages agricoles  |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 49 | Les zones humides et les biocarburants  |  | **Aucune activité entreprise** |  |
|  | **Zones humides et élimination de la pauvreté**  |  |  |  |
| 50 | Les zones humides et l’élimination de la pauvreté – outils et études de cas  | Outils et orientations supplémentaires pour soutenir la mise en œuvre des Résolutions IX.14, X.28 et XI.13, sur :i) les avis sur l’intégration du « Cadre intégré permettant de relier la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides à l’élimination de la pauvreté » dans les politiques et programmes nationaux d’élimination de la pauvreté; ii) l’élaboration d’un « guide des orientations et outils disponibles » pour traiter l’élimination de la pauvreté dans le contexte des zones humides; et iii) les études de cas et meilleures pratiques sur l’application du Cadre d’évaluation de la pauvreté dans les zones humides.  | **i) En cours****ii) En cours****iii) En cours** | **Identifiée comme hautement prioritaire par la 46e Réunion du Comité permanent.**Trois documents de travail, un projet de guide des orientations et outils disponibles pour traiter l’élimination de la pauvreté dans le contexte des zones humideset un projet de Note d’information ont été produits. Toutefois, compte tenu des contraintes temporelles et du fait que la tâche n’était pas en harmonie avec les domaines de travail thématiques proposés pour le prochain GEST, le Secrétariat a décidé que les résultats devaient être consolidés dans un rapport pour utilisation/référence interne.  |
| 51 | Orientations supplémentaires pour soutenir le cadre d’élimination de la pauvreté de la Résolution XI.13  |  | **Aucune activité entreprise** |  |
|  | **Zones humides et urbanisation** |  |  |  |
| 52 | Planification et gestion des zones humides urbaines et périurbaines  |  | **En cours** | Note d’information publiée.  |
| 53 | Sites de démonstration de la gestion des zones humides urbaines  |  | **En cours** | Quatre ateliers ont eu lieu durant la période triennale en collaboration avec le Secrétariat Ramsar (soutenu par le Conseiller régional principal pour l’Afrique), les Parties contractantes locales, les OIP et ONU‑Habitat au Sénégal (x2), au Togo et au Ghana. Ces ateliers ont exploré comment les principes adoptés dans la Résolution XI.11 pouvaient être inscrits dans l’aménagement urbain et les pratiques de gestion au niveau des villes.  |
|  | **Zones humides et tourisme** |  |  |  |
| 54 | Les zones humides et le tourisme – élaboration de principes directeurs pour le tourisme dans les zones humides et à proximité  |  | **Aucune activité entreprise** | Un partenariat important a été créé dans le cadre des travaux pour la COP11 qui peut encore être développé dans le contexte du Programme du Secrétariat pour la stratégie et les partenariats.  |
|  | **Zones humides et énergie** |  |  |  |
| 55 | Gérer les activités du secteur de l’énergie en relation avec les zones humides : guide des orientations et des études de cas  |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 56 | Surveiller les tendances de l’énergie consignées dans les évaluations mondiales  |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 57 | Appliquer les critères d’impacts écologiques dans le choix des sites de production d’énergie  |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 58 | Renforcement des capacités pour la supervision réglementaire du secteur de l’énergie  |  | **Aucune activité entreprise** |  |
|  | **Zones humides et services écosystémiques**  |  |  |  |
| 59 et60 | Aspects économiques des services/avantages écosystémiques des zones humides ET les zones humides et la prévention des risques de catastrophe  | S’appuyant sur les travaux du TEEB, entre autres, (et du rapport de synthèse TEEB sur l’eau et les zones humides) : 1. réaliser une analyse des besoins des utilisateurs à l’usage des Parties Ramsar et des administrateurs de zones humides sur les outils, connaissances, méthodologie et données nécessaires pour soutenir l’intégration de la valeur des services écosystémiques dans la planification et la prise de décisions;
2. mener une étude de champ sur le développement des services écosystémiques (description/reconnaissance, évaluation, capture) afin de soutenir l’utilisation rationnelle des zones humides, en particulier l’intégration intersectorielle;
3. élaborer un guide des orientations sur les meilleures pratiques en matière d’intégration de la valeur des services écosystémiques dans les options de gestion des zones humides;
4. mener une étude de champ des aspects techniques pertinents pour la Convention de Ramsar dans les secteurs de la finance, des opérations bancaires, des investissements, des assurances et autres secteurs économiques; et
5. mettre au point un mécanisme d’évaluation de la contribution des services/avantages des zones humides au PIB national.
 | **En cours** | **Identifiées comme hautement prioritaires par la 46e Réunion du Comité permanent.**Une Note d’information est en préparation. L’analyse des besoins des utilisateurs a été partiellement traitée dans le cadre d’études réalisées par les administrateurs de sites d’Asie et d’Asie du Sud‑Est et une analyse des Rapports nationaux à la COP11. Un ensemble d’outils qui permettra d’analyser les services écosystémiques a également été rassemblé.Un document sur les services écosystémiques des zones humides et la Convention de Ramsar : évaluation des besoins a été rédigé et discuté lors de la réunion régionale pré‑COP européenne.  |
|  | Analyse des besoins des utilisateurs des services écosystémiques et guide des orientations  |  | **En cours** | Voir ci-dessus |
|  | Services écosystémiques, utilisation rationnelle des zones humides et intégration intersectorielle  |  | **Aucune activité entreprise** |  |
| 59 | TEEB – Eau et zones humides – Suivi |  | **Aucune activité entreprise** |  |
|  | **Caractéristiques écologiques et changements dans les caractéristiques écologiques**  |  |  |  |
| 20, 25 et 41 | Caractéristiques écologiques et changements dans les caractéristiques écologiques – nouvelles orientations  | Conseils et orientations sur quatre aspects des questions relatives aux caractéristiques écologiques des zones humides :A. Décrire les caractéristiques écologiques; B. Surveiller les changements dans les caractéristiques écologiques; C. Faire rapport sur les changements dans les caractéristiques écologiques; et D. Réagir aux changements dans les caractéristiques écologiques | **En cours** | **Identifiées comme hautement prioritaires par la 46e Réunion du Comité permanent.**À la demande du Secrétariat, le document commandé est prévu maintenant principalement pour usage interne du Secrétariat. Le GEST a fourni des commentaires.  |